

**COMMUNE DE MARBOZ**  
**AG/JP**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le mardi 12 septembre 2017 à 20 h 30 sous la Présidence de Monsieur Alain GESTAS, Maire.

Présents : M. GESTAS Alain, Mme JACQUET Elisabeth, M. PERDRIX Jacques, Mme CHATELET Jocelyne, M. SOCHAY Hervé, M. MARGUIN Christian, M. POCHON Gérard, M. MOREL Gérard, Mme VITTE Marie-Christine, Mme MOIRAUD Christelle, Mme MONINOT Céline, Mme POCHON Laurence, Mme DOS SANTOS VIEIRA Isabelle, Mme NAVARIN Cécile, M. GRANGER Julien.

Dans l'ordre du jour du compte-rendu :

- arrivées de M. ROBERT Luc à 20 H 40 lors de la délibération relative à la demande d'aide pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées Rue Saint-Crépin et de M. NEVORET Benoit à 20 H 45 lors de la délibération relative à une subvention associative (conscrits).

Excusés : M. BESSE Jean-Marie a donné pouvoir à M. ROBERT Luc, Mme REYDELLET Pamela

Secrétaire de séance : M. GRANGER Julien.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 31 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

**AIDES DU DÉPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU : MISE EN SÉPARATIF RÉSEAU D'EAUX USÉES RUE SAINT-CRÉPIN**

Monsieur le Maire explique que les travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées Rue Saint-Crépin sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau » (2013-2018).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la totalité de l'opération « travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées Rue Saint-Crépin » (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- valide le montant HT de l'opération soit 58 717 €HT et les modalités financières de cette dernière,
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération «travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées Rue Saint-Crépin »,
- sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour cette opération,

- autorise, pour cette opération « travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées Rue Saint-Crépin », le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Commune de MARBOZ et à la lui reverser,
- demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

### **SUBVENTION ASSOCIATIVE (CONSCRITS)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association « Les Conscrits de 78 » pour l'organisation de l'apéritif du banquet des classes en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote une subvention d'un montant de 300 € en faveur de l'Association « les Conscrits de 78 »,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2017 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres ».

### **RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois des attachés territoriaux, des adjoints administratifs, des ATSEM, des agents de maîtrise, des adjoints techniques et des adjoints du patrimoine.

Par délibération en date du 31 juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi de secrétaire de mairie, grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il indique qu'il convient d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des rédacteurs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'ajouter à la délibération en date du 20 décembre 2016 concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) le cadre d'emploi des rédacteurs
- dit que les autres termes de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2016 ne sont pas modifiés.

## **PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL : AVENANT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé le projet éducatif territorial (PEDT).

Madame Jocelyne CHATELET indique que ce PEDT avait été établi pour la rentrée scolaire 2014-2015 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et reconduit pour deux années scolaires.

Elle précise que le PEDT peut être prolongé pour l'année scolaire 2017/2018. Le PEDT permet l'assouplissement des taux d'encadrement pour les accueils de loisirs et le versement du fonds de soutien de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de prolonger le projet éducatif territorial (PEDT) sur l'année scolaire 2017/2018,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention partenariale à intervenir entre les partenaires institutionnels et la Commune de MARBOZ.

## **BUDGET GÉNÉRAL 2017 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits complémentaires, certains crédits ouverts au budget général 2017 étant insuffisants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2132-375 : Aménagement village	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-371 : PPRT	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 indiquée ci-dessus.

## **URBANISME : AUTORISATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE DÉMOLIR**

Par délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2016, il a été décidé d'instituer la procédure de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du carrefour entre la rue Saint-Crépin, l'avenue de Bourgogne et la route départementale n°28b.

Il indique qu'il convient de déposer une demande de permis de démolir pour le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section D n° 253 appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire, à déposer une demande de permis de démolir pour le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section D n° 253,

- autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE 2016 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE-REVERMONT**

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le service public de l'eau potable de l'année 2016 établi par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Bresse-Revermont.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le Conseil Municipal est informé des demandes de permis de construire suivantes :

- M. MAISON Sylvain, chemin des Blancs d'en Haut : Déplacement de la maison d'habitation (PC modificatif)
- Mme BURRET Ghislaine, 350 route de Franclieu : Abri de jardin en bois

#### **DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

La commune n'a pas préempté lors des ventes suivantes :

- par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, immeuble bâti, ZA de Malaval (vente à Olivier PERRET et Cindy NEVORET)
- par les Consorts BERTHET, immeuble bâti, 93 rue des Allées

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

- commission sports, culture, relations avec les associations, vie commerciale, communication fait par Elisabeth JACQUET,
- commission voirie, assainissement, affaires agricoles, environnement, affaires économiques et urbanisme fait par Jacques PERDRIX,
- commission scolaire et centre de loisirs fait par Jocelyne CHATELET.
- commission travaux neufs, gestion des services techniques et des espaces verts fait par Hervé SOCHAY.
- commission gestion et entretien des bâtiments communaux fait par Christian MARGUIN.

Ont été évoqués par le Maire :

- Recrutement de Florence BOUVARD en qualité de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017. Elle remplace Jacqueline PREVEL qui prendra sa retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Lecture par le Maire de la réponse donnée à la demande de reconnaissance du caractère de calamités agricoles : les pertes de récoltes sur les cultures considérées comme assurables, notamment les cultures céréalières (y compris le maïs fourrager) et maraîchères sont exclues de ce régime, ainsi que les dommages causés aux bâtiments d'exploitation.
- Recherche d'une solution pour l'implantation d'une antenne pour la téléphonie.
- Le Maire décide la création d'une cellule de crise pour gérer les urgences (climatiques, sanitaires, etc...). Les membres de cette cellule seront : Alain GESTAS, Elisabeth JACQUET, Jacques PERDRIX, Jocelyne CHATELET, Hervé SOCHAY, Christian MARGUIN, Luc ROBERT, Philippe FAVIER, Raphaël BURTIN, Florence BOUVARD.
- Zone d'activités des Bergeries : les trois parcelles restantes ont trouvé preneurs.

Un transfert de propriété de cette zone interviendra entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

- Lotissement les Sourdières SCI La Chartreuse : une réunion de travail avec le lotisseur et le service urbanisme de la CA3B est programmée pour permettre de constituer le nouveau dossier, suite au refus du permis d'aménager.
- Foyer logement : 14 résidents occupent actuellement le foyer-logement. Les travaux d'installation de l'ascenseur sont en cours. Il devrait être mis en service au mois de novembre. Il restera les descentes d'escalier à terminer.
- Le Maire :

- rappelle que des projets d'investissement à savoir la réalisation d'une salle polyvalente et d'un terrain synthétique sur l'ex communauté de communes de Coligny ont été sollicités auprès de la CA3B,
- constate la saturation des équipements communaux (gymnase, terrains etc...)
- démontre l'urgence de la création de ces infrastructures.

La séance est levée à 22 h 40.